



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 22 JUILLET 2021**

Nombre de  
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un

Le : 22 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la salle Est-Ouest, sous la Présidence de Madame Karine BERGER  
Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2021.

Compte rendu affiché le : 26 juillet 2021.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD  
D. BERTHOLON / O. VIALON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA  
B. TRENCHAT / M. DUPUY / D. PINEL.

Absents excusés : F. VALAIRE / F. VENET / G. VULPAS.

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 22 juillet 2021 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les comptes rendus des réunions des 17 et 30 juin 2021.*

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHECAIRES :**

*Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.*

*Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.*

*Elle permet d'en faire également bénéficier les bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.*

*Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.*

*Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.*

Mairie

18, impasse de la Mairie 69610 Sainte Foy L'Argentière  
Tel. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12  
E-mail : mairie@sainte-foy-argentiere.fr

*Il est rappelé que la compétence lecture publique relève des Communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.*

*Chaque Commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.*

*La participation financière des coûts de fonctionnement de la Commune (achat et maintenance du logiciel et coûts du coordinateur) serait de 597.72 € du 12 juin au 31 décembre 2021 et de 1 074.71 € pour les années 2022 et 2023.*

*Alexandra BORRA demande comment est calculée cette participation. Madame le Maire lui répond qu'elle est calculée en fonction du nombre d'habitants.*

*Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de cette convention, à l'unanimité des présents.*

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) POUR ESCAP'AD ET DESIGNATION D'UN DELEGUE :**

*Madame le Maire rappelle que le Centre Aquatique Escap'Ad situé sur St-Laurent-de-Chamousset est géré par une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2021.*

*Après une étude comparative sur les différents modes de gestion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale à qui sera confiée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion du Centre Aquatique Escap'Ad comprenant les bassins de natation, l'espace fitness ainsi que l'espace Bowling.*

*Il est proposé que le capital social s'élève à 65 000 € et soit réparti de la manière suivante :*

<i>Collectivité actionnaire</i>	<i>Montant du capital</i>	<i>Part du capital</i>
<i>CCMDL</i>	<i>39 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>St Laurent de Chamousset</i>	<i>13 000 €</i>	<i>20 %</i>
<i>Autres Communes de l'ex CCMDL</i>	<i>13 000 €</i>	<i>20 %</i>
	<i>65 000 €</i>	<i>100 %</i>

*Madame le Maire précise que pour les Communes de l'ex CCMDL, il a été proposé une répartition du capital de 13 000 € en fonction du nombre d'habitants arrondi pour obtenir un nombre d'actions entier.*

*Pour la Commune de Ste Foy l'Argentière, il est proposé une participation à hauteur de 1 400 € correspondant à 14 actions.*

*Madame le Maire propose aux conseillers de participer en tant qu'actionnaire à la SPL Escap'Ad et demande à désigner un représentant autre que le représentant CCMDL.*

*Elle propose à Janine QUINAUDON d'être le représentant de la Collectivité, ce qu'elle accepte.*

*Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.*

**AUTORISATION D'ADHESION AU CAUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AAUEP (Appui Architectural Urbain Environnement et Paysager) :**

*Madame le Maire précise qu'il serait avantageux de s'entourer de conseils en matière d'urbanisme compte tenu que nous avons été retenus dans le dispositif « Des Petites Villes de Demain ». Elle précise que le CAUE avait participé le 28 mai au comité stratégique.*

*Madame le Maire explique que le CAUE est en mesure de proposer et d'accompagner les différents projets touchant au cadre de vie et à l'aménagement du territoire à raison de 12 jours de conseil par an au maximum et que nous pouvons bénéficier d'une gratuité de 8 jours par an ; ces 8 jours sont financés par le Département pour accompagner les Communes. Dans le cas où nous aurions besoin de prendre des jours supplémentaires, ceux-ci seraient facturés à hauteur de 700 €/jour.*

*La cotisation annuelle pour l'adhésion au CAUE Rhône s'élève à 200 €.*

*Elle précise que le programme d'action du présent protocole-cadre a pour objet de préciser les conditions techniques et financières de l'accompagnement du CAUE RM, dans la durée et dans la perspective de garantir un développement cohérent de son territoire.*

*Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, d'adhérer au CAUE et autorise Madame le Maire à signer le protocole-cadre.*

**APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE :**

*Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble en date du 2 juillet qui précise que la Commune de Quincieux était représentée au SRDC par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues. Quincieux qui a intégré la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015 n'est plus dans ce Syndicat et sollicite en remplacement son adhésion individuelle au SRDC.*

*Madame le Maire indique que lors de son dernier Comité du 17 mars 2021, le SRDC a acté cette évolution à l'unanimité, afin de procéder à la modification de ses statuts conformément aux dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212 et L 5214.*

*Madame le Maire précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification des statuts du SRDC.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la modification des statuts du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC).*

**REFUS DE REMBOURSER UNE CAUTION SUITE AU DEPART D'UN LOCATAIRE :**

*Madame le Maire précise qu'un logement communal a été libéré récemment par des locataires.*

*Compte tenu que le logement a subi quelques dégradations dues à la négligence des locataires : cloison de la salle de bain dans le couloir est à refaire, murs de la salle de bain ont de la moisissure, évier de la cuisine à changer, etc...*

*Un devis de réparation a été demandé, il s'élève à 775 €. Compte tenu que les travaux de remise en état sont supérieurs à la caution, Madame le Maire propose de ne pas restituer cette caution aux locataires.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.*

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET A L'ECOLE POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT PLACE EN CONGE MALADIE :**

*Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent, sur le grade d'Adjoint Technique, de catégorie C, à temps non complet à raison de 26 h hebdomadaires aux écoles.*

*Cet emploi sera créé à compter du 2 septembre 2021 pour remplacer l'agent pendant toute la durée de son congé de maladie ordinaire ou de son mi-temps thérapeutique et pour remplacer huit heures pendant le temps de cantine suite au départ d'un agent en retraite.*

*L'agent recruté aura pour missions : accompagnement des élèves de l'élémentaire à la cantine du Collège, surveillance des élèves de l'élémentaire dans la cour de l'école, entretien de l'école élémentaire publique.*

*Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.*

*L'agent non titulaire percevra une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

*\* Elections présidentielles : Madame le Maire précise que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Elle demande à chacun de réserver ces deux dates pour assurer leur présence à ces deux dates.*

*\* Plan de relance socle numérique écoles : Madame le Maire fait savoir que notre dossier a été retenu et que nous attendons actuellement la convention pour pouvoir passer*

*commande du matériel informatique pour les écoles. Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention.*

*\* Renégociation des prêts : Madame le Maire souligne le travail important réalisé par Fabrice VENET pour la renégociation des prêts en cours. Elle propose qu'il en fasse lui-même la présentation au Conseil lorsque nous aurons tous les éléments chiffrés avec les derniers taux en cours.*

*\* Subvention de la CAF : Madame le Maire fait part du versement à la Commune d'une subvention d'un montant de 29 168 € pour les travaux qui vont être réalisés à la crèche durant le mois d'août.*

*\* Subvention de la Région : Madame le Maire fait part du versement à la Commune d'une subvention de 200 000 € pour la maison médicale – Pôle de santé. Célia LOZANO précise que les fidésiens attendent un nouveau médecin avec la construction de cette maison médicale. Lionel BROSSARD et Karine BERGER indiquent que les professionnels de santé travaillent dans ce sens là.*

*\* Fibre : Georges BUFFARD demande où en est de l'avancement de la fibre dans le village. Madame le Maire précise qu'elle a été déjà bien déployée dans le village et que ce n'est pas terminé.*

*\* Mots de remerciements : Madame le Maire fait part des mots des remerciements*

- de la famille BISSARDON suite au décès de leur maman.*
- des Amis de la Société de Pêche, d'Alors El'Dance, du Club de Tennis, de la Boule Amicale et de HBF pour le versement des subventions.*

*\* Prochaine réunion de Conseil : Jeudi 9 septembre à 19 h 30.*

*La séance est levée à 20 h 15.*

*Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,*

*Le 23 juillet 2021,*

*Le Maire,  
Karine BERGER*

